

## Qu'est-ce qu'Intercéréales ?

**Intercéréales, association privée à but non lucratif, est l'interprofession représentative des céréales à savoir blé tendre, blé dur, orge, maïs, avoine, triticale, seigle, sorgho et riz. L'interprofession est un lieu d'échange entre les organisations professionnelles qui la composent.**

Créée à l'initiative des organisations professionnelles du secteur céréalier, elle a été reconnue officiellement par les Pouvoirs Publics par arrêté du 19 décembre 2003. L'interprofession a pour objet de développer les filières céréalières en France. Elle réunit les acteurs représentant les secteurs de la production, de la commercialisation et de la première transformation.

Ils établissent des accords interprofessionnels ayant force de loi, après extension par les Pouvoirs Publics, autour de deux missions principales :

- La recherche et développement pour améliorer la compétitivité des céréales et leurs adéquations aux différents débouchés tout en préservant l'environnement.
- La promotion des céréales en France et à l'étranger.

## Principes de fonctionnement

**Pour optimiser le dialogue entre les différents partenaires professionnels et lui permettre de jouer concrètement le rôle qui lui est assigné, l'interprofession fonctionne selon les principes suivants :**

- La représentativité garantit aux Pouvoirs Publics français et européens la participation globale de la filière dans la prise des décisions.
- L'unanimité lors de la signature de l'accord interprofessionnel renforce la légitimité des décisions.

## Le financement grâce aux cotisations

**Le financement est le résultat de l'accord interprofessionnel adopté à l'unanimité des membres des collèges qui détermine les cotisations volontaires obligatoires.**

Elles sont volontaires parce que librement voulues par les représentants professionnels de l'interprofession et sont rendues obligatoires parce qu'étendues par les Pouvoirs Publics à tous les acteurs professionnels des secteurs représentés. Elles ont pour assise : 0,63 € / tonne de céréales collectées, cotisation perçue auprès des producteurs de céréales, 0,03 € / tonne de céréales collectées, cotisation perçue auprès des collecteurs de céréales et, 0,20 € / tonne de farine panifiable produite en France, cotisation perçue auprès des entreprises de meunerie.

## Intercéréales

13 membres de la production, commercialisation et transformation des céréales

Les membres d'Intercéréales sont les organisations professionnelles nationales de la production, de la commercialisation, et de la première transformation. Appelées aussi familles professionnelles, elles sont réparties en trois collèges :

### ■ Collège Production

AGPB : Association Générale des Producteurs de Blé  
AGPM : Association Générale des Producteurs de Maïs

### ■ Collège Collecte - Commercialisation

Coop de France - Métiers du Grain  
FNA : Fédération du Négoce Agricole  
SYMEX : Syndicat Français de la Meunerie d'Exportation  
SYNACOMEX : Syndicat National du Commerce Extérieur des Céréales

### ■ Collège Transformation

ANMF : Association Nationale de la Meunerie Française  
CFSI : Comité Français de la Semoulerie Industrielle  
Coop de France - Nutrition Animale  
SNIA : Syndicat National de l'Industrie de la Nutrition Animale  
Malteurs de France  
USIPA : Union des Syndicats des Industries des Produits Amylacées et de leurs dérivés  
USM : Union de la Semoulerie de Maïs



23-25 Avenue de Neuilly, 75116 PARIS  
Tél. : 01 40 67 78 95 - Fax : 01 40 67 72 98  
E-mail : [contact@intercereales.com](mailto:contact@intercereales.com)  
Site internet : [www.intercereales.com](http://www.intercereales.com)

### Pour en savoir plus ...

**Recherche & Développement : ARVALIS - Institut du végétal**  
Tél. : 01 44 31 10 00 - [www.arvalisinstitutduvegetal.fr](http://www.arvalisinstitutduvegetal.fr)

**Information et promotion auprès du grand public : Passion Céréales**  
Tél. : 01 44 31 10 78 - [www.passioncereales.fr](http://www.passioncereales.fr)

**Information et promotion du pain : CIFAP**  
Tél. : 01 43 59 45 12 - [www.observatoiredupain.com](http://www.observatoiredupain.com) et [www.espace-pain-info.com](http://www.espace-pain-info.com)

**Promotion à l'export : France Export Céréales**  
Tél. : 01 44 31 10 06 - [www.franceexportcereales.org](http://www.franceexportcereales.org)

Crédit photos : pixabay.com, ARVALIS-Institut du végétal, Passion Céréales, France Export Céréales, Intercéréales



L'interprofession des céréales



# PRIORITÉ À LA RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, À L'INFORMATION ET À LA PROMOTION DES CÉRÉALES

## Orienter les travaux de recherche et développement

pour répondre aux besoins des professionnels et en diffuser les résultats

Produire des céréales, les commercialiser, les transformer, exigent des compétences multiples et nécessitent une perpétuelle adéquation entre les produits et leurs marchés.

La « Recherche et Développement » est donc le cœur de l'action de l'interprofession, un enjeu majeur pour soutenir l'accompagnement technique des producteurs et répondre aux interrogations auxquelles peut être confrontée la filière dans son ensemble.

**Intercéréales agit en faveur d'une Recherche et Développement performante.**

**Mise en œuvre par ARVALIS-Institut du végétal, elle vise à :**

- Explorer de nouvelles voies de recherche **pour une agriculture et des filières performantes et durables, du végétal au produit fini**. Déployer des moyens nouveaux pour construire des solutions répondant aux objectifs suivants :

- S'adapter **au changement climatique** (températures, stress hydrique, aléas climatiques) en combinant la génétique et l'agronomie,
- Gérer **l'aléa économique** par et pour l'amélioration de la **performance**,
- Améliorer et régulariser **la qualité** des productions pour répondre aux attentes des marchés et des consommateurs,
- Développer des techniques performantes en maîtrisant les impacts sur **l'environnement**,
- Intégrer de nouveaux leviers pour réduire le recours aux intrants de synthèse, selon les principes de **l'agroécologie**,
- Tester et mettre au point, avec les producteurs, des **systèmes** de production **multiperformants**,
- Etre un acteur majeur de la **révolution numérique**.



## Promouvoir la filière céréalière, ses métiers et ses produits

Faire connaître au grand public la filière céréalière à travers ses métiers et ses produits est essentiel à son développement.

**Pour cela, Intercéréales s'appuie sur la compétence de Passion Céréales qui, en ciblant cinq relais (acteurs des filières, presse, enseignants, pouvoirs publics et collectivités territoriales), poursuit deux objectifs :**

- Soutenir la **consommation des céréales** en valorisant leurs dimensions immatérielles et en renforçant la confiance des consommateurs dans les produits céréaliers,
- Valoriser les **contributions de la filière céréalière** au traitement des **grands enjeux sociétaux** (alimentation, énergie, économie, environnement. ...).

**Concernant la filière blé-farine-pain, Intercéréales a confié la valorisation du pain au CIFAP** qui mène des actions sous les signatures « Observatoire du pain » et « Espace pain information ». Sa mission porte, d'une part, sur **l'amélioration des connaissances sur le pain** avec l'exploration de la nutrition, des comportements alimentaires, de la sécurité alimentaire... et, d'autre part, sur la **valorisation du pain** auprès du plus grand nombre.



## Soutenir l'exportation des céréales françaises

Promouvoir les céréales françaises à l'étranger est indispensable pour consolider et conquérir de nouvelles parts de marchés à l'international.

**Intercéréales a confié à France Export Céréales, la mission de conduire des actions de promotion sur les marchés internationaux, afin de convaincre les acheteurs et utilisateurs de céréales et de farine des pays importateurs, de faire le choix des produits français.**

Son action consiste à identifier et comprendre les **besoins des pays importateurs**, en **informer la filière** pour faciliter son adaptabilité, démontrer l'aptitude des céréales françaises à répondre aux besoins et favoriser de **nouveaux débouchés**.

## Faciliter les échanges intra-filière, anticiper les besoins, accompagner le développement

Production, commercialisation, première transformation regroupent, au sein de la filière céréales, des métiers complémentaires et différents. Faciliter les échanges est essentiel pour mieux travailler à la définition de règles et de recommandations applicables à tous, afin de conforter la filière céréalière et, notamment :

- **Développer la qualité** des céréales, par exemple sur la teneur en **protéines**,
- **Conforter les actions sur la sécurité sanitaire**, notamment par un renforcement de l'accompagnement des plans de surveillance et d'autocontrôle de la filière céréalière,
- Coordonner et participer aux besoins de financement de la **normalisation** sur les céréales et les produits céréaliers.

L'action d'Intercéréales est transversale et concerne tous les types d'agriculture : conventionnelle et biologique. De l'amont à l'aval, elle s'applique à soutenir toutes formes de réflexions, initiatives ou travaux, interrogeant les nouveaux besoins des filières céréalières et/ou influant leur développement.